

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 juin 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 2018.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Fait saillant.
8. Photos du conseil.
9. Demande de soumission pour refaire le champ d'épuration du 630 rue Principale.
10. Soumission pour évaluer les bâtiments.
11. Recommandations de RL Gravel Inc.
12. Demandes.
 - 12.1 Pèlerinage le 8 août 2018 — Salle pour dîner.
 - 12.2 Campagne de financement – Fondation de la massothérapie.
 - 12.3 Contribution – Réseau des Femme Élués de Lanaudière.
 - 12.4 Madame Joane Lessard nous demande de changer sa toilette.
 - 12.5 Demande d'adhésion de l'organisme des bassins versants Zone Bayonne.
 - 12.6 Panneaux à changer.
 - 12.7 Travaux communautaire et homme à tout faire.
13. Rapport de la directrice générale.
 - 13.1 Programme Réhabilitation du réseau routier local.
 - 13.2 Facture de IMS
 - 13.3 Compte rendu du temps accumulé de la directrice générale.
 - 13.4 Dossier 631 Principale.
 - 13.5 Dossier matricule 1221-01-5266.
 - 13.6 Prix pour location de l'église.
14. Correspondance.
15. Divers.
 - 15.1 Changement du règlement pour les ventes de garage.
 - 15.2 Compte rendu du projet faubourg des érables.
16. Levée de l'assemblée.

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2018-06-326

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 mai 2018.

Résolution n° 2018-06-327

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 2018.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2018-06-328

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 15 mai 2018 au 6 juin 2018.

<u>Total des comptes à payer</u>	<u>26 617,15 \$</u>
<u>Compte en Banque au 10 mai 2018</u>	<u>192 719,15 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée dans la salle.

7. FAIT SAILLANT

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 14 mai 2018.

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2017 ont été de 258 278 \$, alors que les charges se sont élevées à 236 696 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement de 21 582 \$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2017 s'élevait à 54 394.18 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2017.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 217 750.25 \$ en 2017.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon a été effectuée par la firme Martine Gauthier comptable agréé.

Le vérificateur externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2017.

	MAIRE	CONSEILLERS
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS	5592.17 \$	1677.66 \$ /chacun
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE LA MRC DE D'AUTRAY	8153.69 \$	

Denis Gamelin,
Maire

8. PHOTOS DU CONSEIL

Résolution n° 2018-06-329

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté de choisir le cadre gris plus pâle de la première version avec le contour de la photo gris plus foncé de la deuxième version.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. DEMANDE DE SOUMISSION POUR REFAIRE LE CHAMPS D'ÉPURATION DU 631 RUE PRINCIPALE.

Résolution n° 2018-06-330

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de demander des soumissions pour refaire le champ d'épuration du 631

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

rue Principale selon les spécifications du devis du technologue.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. SOUMISSION POUR ÉVALUER LES BÂTIMENTS.

Résolution n° 2018-06-331

Soumissionnaires

Firme François Picard	4 000 \$ plus taxes
Firme Bertrand Simard et Associées Inc.	3 300 \$ plus taxes
Boudrias évaluation Inc.	2 750 \$ plus taxes
SPE Évaluation	1 465 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour le projet évaluation des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'octroyer le contrat à la firme SPE Évaluation au montant de 1 465 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. RECOMMANDATIONS DE RL GRAVEL INC. POUR ENGAGER L'ENTREPRENEUR DES TRAVAUX DE LA MAIRIE.

Résolution n° 2018-06-332

Soumissionnaires

Construction Longpré	154 957.70 \$ taxes incluses
Les Entreprises Baillargeon & Coulombe Inc.	170 680.39 \$ taxes incluses

Monsieur Richard Gravel nous recommande d'accepter la firme Construction Longpré étant donné qu'il est conforme aux exigences du devis.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter les recommandations de RL Gravel Inc. et d'engager la firme Construction Longpré au montant de 154 957.70 \$ taxes incluses. De plus, il recommande d'ajouter la peinture du toit de la partie avant au montant de 7 404.39 \$ pour un total de 162 362.09 \$ taxes incluses.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

12. DEMANDE

12.1 Pèlerinage le 8 août 2018 — Salle pour diner.

Résolution n° 2018-06-333

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de laisser sans frais la salle municipale pour permettre aux pèlerins de venir diner.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

Un conseiller vote contre.

La résolution est adoptée majoritairement.

12.2 Campagne de financement – Fondation de la massothérapie.

Cette demande est refusée.

12.3 Contribution – Réseau des Femme Élués de Lanaudière.

Cette demande est refusée.

12.4 MADAME JOANE LESSARD NOUS DEMANDE DE CHANGER SA TOILETTE.

Le conseil a besoin de précisions concernant les besoins de Madame Lessard, vu son état de santé et demande les recommandations de l'ergothérapeute par écrit.

La demande est reportée dans l'attente de réponse.

12.5 DEMANDE D'ADHÉSION DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS ZONE BAYONNE.

Messieurs Gilles Côté et Bernard Coutu déclarent leurs intérêts.

Résolution n° 2018-06-334

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxine Giroux de payer l'adhésion de 50 \$ pour l'organisme des bassins versants Zone Bayonne.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

12.6 Panneaux à changer.

Résolution n° 2018-06-335

Monsieur Yan Benoît nous a informé que les panneaux risque de glissade et circulation locale pour les camions sont très abîmées. Il suggère le remplacement de ces derniers. De plus, il demande l'aide d'un tracteur pour retirer les poteaux existants et remettre des nouveaux.

Donc la municipalité doit acheter de nouveaux panneaux et des poteaux de 16 pieds.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de mandater Monsieur Martin Bibeau de valider l'état des panneaux en question et suivre le dossier.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

12.7 Travaux communautaire et homme à tout faire.

Résolution n° 2018-06-336

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'accepter Monsieur Éric Lavallée pour des travaux communautaires. Par contre, le conseil n'est pas prêt à l'engager comme homme à tout faire. Le conseil veut avoir plus d'informations.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

13.1 Programme Réhabilitation du réseau routier local.

Le ministre a mentionné que les demandes de moins de 100 000 \$ seraient payées en un seul versement et que plus de 100 000 \$ seraient payées sur 10 ans. La demande est en attente de développement pour l'entente de versement du ministère.

13.2 Facture de IMS

Nous avons reçu une facture d'IMS pour la somme de 73.30 \$, le technicien de la MRC pensait avoir besoin pour mettre à jour ma boîte de courrier. Par contre, Perséide a acheté IMS. Le technicien aurait dû être redirigé via Perséide. Le technicien nous a facturés directement. Ce genre de service est gratuit avec Perséide. Suite à une discussion avec IMS, ces derniers ont annulé la facture.

13.3 Compte rendu du temps accumulé de la directrice générale.

La Directrice générale demande si le conseil permet prendre les congés suivants : Les jeudis le 21 et 28 juin 2018 dans la banque d'heures.

Période de vacances les semaines du 22 et du 29 juillet 2018.
Le reste des vacances, fin janvier ou début février 2019.

60.5 heures en banque :		
7,5 heures	Jeudi le 21 juin 2018	
Reste 53.0 heures		
7,5 heures	Jeudi le 28 juin 2018	
Reste 45.5 heures		
7,5 heures	Semaine de Noël 2018	
Reste 38,0 heures		
7,5 heures	Semaine du jour de l'an 2019	
Reste 30,5heures		
La troisième semaine de vacance 2018, durant l'hiver 2019		
Quatrième semaine de vacances 2018	Les heures manquantes concernant ma quatrième semaine de vacances 2018, seraient ajoutées à ma troisième semaine pour avoir deux semaines subséquentes.	
17,5 heures		
Reste 13,0 heures		
Reste 1 jours et 5.5 heures	Que j'aimerais prendre cet été ou cet automne.	

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

Pour les journées de maladie, j'aimerais les accumuler, si ma santé le permet et tel que mentionné à mon contrat de travail.

Résolution n° 2018-06-337

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter le compte-rendu de la directrice générale et de lui accorder les congés demandés.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.4 DOSSIER 631 PRINCIPALE.

Maître Chaîne a rédigé une lettre d'entente afin d'éviter toute confusion et malentendu. Cette dernière a été signée par les locataires, étant donné qu'ils avaient coché deux réponses. Par contre, ils n'ont pas payé le loyer de mai et à ce jour. De plus, la Régie du logement dit que nous pouvons ouvrir un dossier mais, que même si avons un jugement pour le paiement dû, ces locataires sont considérés comme "non saisissables".

La municipalité souhaite tel que voté à la séance de mai poursuive et d'ouvrir un dossier à la Régie du logement pour non paiement de loyer.

13.5 Dossier matricule 1221-01-5266.

Madame Fraser a signalé que le citoyen était passé à son bureau pour faire valoir son mécontentement concernant la dernière lettre de Monsieur Mathieu Perreault. La lettre précisait que son permis n'était plus valide étant donné que le délai de six mois est expiré. De plus, le citoyen a été grossier. Il lui a indiqué son intention d'aller voir son avocat et de nous poursuivre.

13.6 Prix pour location de l'église

Résolution n° 2018-06-338

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de louer l'église au montant de cent dollars (100 \$) pour pouvoir à la demande de Madame Coutu pour les funérailles de Monsieur Laurent Desrosiers.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

14. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

16. DIVERS.

15.1 Changement du règlement des ventes de garage.

Préparation des documents d'amendement du règlement pour les ventes de garage.

15.2 Monsieur Denis Gamelin fait un compte rendu du projet du faubourg des érables.

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Le lundi 11 juin 2018

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 10 h 30

Résolution n° 2018-06-339

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
